CONSEIL GENERAL DE VAUX-SUR-MORGES

Procès-verbal de la séance du Conseil général
Lundi 22 juin 2026 – 19h00 – Refuge de Vaux-sur-Morges

Présidence : Monsieur Claude-Alain Gebhard

Personnes excusées : Mmes Loren Menzel, Anne-Catherine Sutermeister et MM. Andreas Hoffmann, Jean-Pierre Lardet, Christian Perret-Gentil, Lina Riccio-Lardet, Mathieu Spycher, Richard Stoudmann, Carlantonio Valsesia

* * *

APPEL, ORDRE DU JOUR

Appel

01 M. le Président Claude-Alain Gebhard ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux et Mesdames et Messieurs les Conseillères·ers et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Avec 29 membres présents, le quorum est atteint. Le Conseil général peut valablement délibérer.

Ordre du jour

Le Président demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, l'ordre du jour se présente donc comme suit :

1. Appel
2. Admissions – assermentations, démissions
3. Adoption du procès-verbal du 9 février 2026
4. Préavis N° 04 / 2026 – Comptes 2025
5. Préavis N° 05 / 2026 - Rapport de gestion 2025
6. Préavis N° 06 / 2026 - Règlement du personnel communal
7. Préavis N° 07 / 2026 - Création d'un poste d'employé communal à 60 % pour la voirie, les espaces extérieurs, les bâtiments communaux et la déchetterie
8. Préavis N° 08 / 2026 - Demande d'un crédit de 42'000.- frs TTC pour la mise en place d'un abribus arrêt « Village » direction Apples
9. Préavis N° 09 / 2026 - Demande Changement du système de chauffage au bâtiment « La Forge » - Mise en place d'un chauffage à distance
10. Communications municipales
11. Communications du Président
12. Divers

ADMISSIONS, DEMISSIONS

Ayant précédemment annoncé vouloir démissionner du Conseil général, le Président informe de la démission de Mme Hendrika Schmidt. Il la remercie pour son implication au Conseil général durant ces nombreuses années.

Mme Fencienne Saint-Girons annonce son souhait de démissionner de la Commission d'achats immobiliers comme elle a été nommée Vice-présidente du Conseil général. M. le Président refuse ce souhait et précise que cela sera pour la prochaine législature, comme c'est la dernière séance de cette législature.

PROCES-VERBAL DU 9 FEVRIER 2026

Adoption du procès-verbal du 9 février 2026

03 M. le Président procède à l'énumération page par page.

Dans la page 8, Mme Saint-Girons fait remarquer qu'il manque un point : la nomination de la Commission d'achats immobiliers. La secrétaire adresse ses excuses aux membres du Conseil et procédera à l'ajout dans le PV du 9 février 2026.

Le Conseil passe à l'adoption du procès-verbal du 9 février 2026 tel que présenté, avec l'ajout concernant la nomination de la Commission d'achats immobiliers.

Le procès-verbal du 9 février 2026 est accepté à l'unanimité.

PRÉAVIS N° 04/2026 – COMPTES 2025

04 Le Président passe la parole M. Yves Schopfer, Syndic, qui informe que le préavis n°04/2026 - Comptes 2025 contient un maximum d'informations. Il précise que les 2% supplémentaires de la ristourne correspondent à +/- 90'000.-frs en moins pour la Commune mais ceci est encore possible avec les compensations de la péréquation.

Le Président passe la parole à la Commission de gestion finances. M. Beat Haldemann donne lecture intégrale du rapport de ladite commission.

En conclusion, la Commission relève :

« Au terme de son examen, la Commission considère que les comptes 2025 reflètent une gestion financière rigoureuse des affaires communales dans un contexte marqué par l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale. Elle relève la qualité des informations présentées ainsi que la transparence des explications fournies concernant les principaux écarts par rapport au budget.

La Commission estime que la situation financière de la Commune demeure saine grâce à l'importance de ses réserves et à la valeur de son patrimoine.

Elle sera toutefois attentive à l'évolution future de la capacité d'autofinancement de la Commune ainsi qu'aux conséquences à long terme des nouveaux mécanismes de péréquation sur les finances communales »

Le Président ouvre la discussion. La parole est donnée à l'assemblée.

M. Philippe Schmidt demande en quoi consiste l'étude d'aménagement des rives de la Morges et l'entretien. Mme Perret-Gentil, Municipale, confirme que cela concerne l'entretien.

M. Philippe Schmidt demande où en est le projet des panneaux photovoltaïques communaux. M. Yves Schopfer, Syndic, précise que la Romande Energie doit encore installer une station transformatrice pour augmenter la puissance mais les démarches entre la Romande Energie et Swissgrid prennent du temps.

M. Philippe Schmidt souhaite savoir où en est le projet de barrage, de l'échelle à poissons ? M. François Menzel, Municipal, confirme que la Municipalité a reçu un 1er rapport, qui a été refusé par le Canton. La Maison de la Rivière a préparé un autre rapport mais celui-ci ne convenait pas à la Municipalité et une 2ème version de ce rapport vient d'être reçue ces dernières semaines.

Mme Fencienne Saint-Girons demande à quoi correspond la rubrique Achat de Vins en page 6. Est-il bu ? Si oui, à quelle occasion ? Reste-t-il du stock ? M. Yves Schopfer, Syndic, confirme qu'il reste environ 100 bouteilles et que ledit vin est bu pendant les manifestations pour la population. Mme Saint-Girons demande également la raison de l'augmentation du compte 110.317.0. M. Yves Schopfer, Syndic, et M. Alain Garcia, Municipalité, confirme que cela correspond notamment aux dépenses du 1er août, des fêtes de Noël, des repas/sorties avec les aînés de la Commune, les repas avec les communes voisines,...

Mme Jaqueline Lux-Gerber pose la question pourquoi 1'052'425.-frs sont en attribution 2025 dans le compte 9282 Investissements et besoins futurs ? M. Yves Schopfer, Syndic, informe que c'est le fonds de réserve le plus flexible en lien avec MCH2.

Mme Fencienne Saint-Girons demande à quoi correspondent les revenus locations de terrain. M. Yves Schopfer, Syndic, confirme que le montant concerne le montant des locations des 10 hectares de terrains agricoles, que la Commune possède, aux différents agriculteurs du village.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture des conclusions du préavis 04/2026 et passe au vote.

Le Conseil Général de Vaux-sur-Morges

- vu le préavis n° 04/2026 « Comptes 2025 » de la Municipalité,
- ouï le présent rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

- d'approuver les comptes communaux relatifs à l'exercice 2025, ainsi que le bilan au 31.12.2025 tels que présentés ;
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2025.

Le préavis 04/2026 – Comptes 2025 est accepté à l'unanimité.

PRÉAVIS N° 05 / 2026 - RAPPORT DE GESTION 2025

05 M. Philippe Schmidt demande la durée de la certification sécurité informatique. M. Alain Garcia précise que la certification a été obtenu pour une durée de 2 ans.
M. Claude-Alain Gebhard, Président, demande à M. Herbert Nyffenegger, Vice-Président de présider. M. Herbert Nyffenegger, Vice-Président, donne la parole à M. Claude-Alain Gebhard. Il demande que la phrase « malgré l'accord de M. Claude-Alain Gebhard, propriétaire de la parcelle concernée » située à la page 7, paragraphe 3 Décharge, soit supprimée.
La Municipalité valide cette demande de modification.
M. Herbert Nyffenegger, Vice-Président, repasse la parole à M. Claude-Alain Gebhard, Président. Il donne parole à M. Beat Haldemann, rapporteur de la Commission de gestion, qui donne lecture intégrale du rapport de ladite commission.

La commission relève les points d'attention suivants :

1. Un rapport structuré et informatif
Dans la continuité des observations formulées lors de l'examen du rapport de gestion 2024, la Commission relève la qualité générale du document, sa structure claire ainsi que les efforts importants réalisés afin de fournir au Conseil général une vision détaillée des activités communales.

2. Un suivi rigoureux des dossiers communaux majeurs
La Commission apprécie particulièrement la transparence dont fait preuve la Municipalité dans le suivi des principaux dossiers stratégiques de la commune, notamment le PACom, le projet photovoltaïque citoyen, la re-certification CyberSafe, les travaux liés aux infrastructures communales ainsi que les différents enjeux intercommunaux et cantonaux ayant marqué l'exercice 2025.

3. Une administration communale au cœur de l'action municipale
Elle relève également le rôle central joué par l'administration communale dans la conduite des dossiers et dans l'accompagnement des autorités face à une complexité administrative toujours croissante. Les éléments présentés dans le rapport confirment l'importance des ressources administratives mises à disposition de la Municipalité et la qualité du travail accompli.

4. Une gestion proactive des infrastructures et des risques
La Commission salue également les démarches engagées en matière de gestion des risques, de sécurité informatique, d'entretien du patrimoine communal et de développement durable. Elle considère que la Municipalité a démontré sa capacité à assurer un suivi rigoureux des dossiers tout en faisant preuve de transparence concernant les difficultés rencontrées ou les incertitudes qui subsistent sur certains projets.

5. Vers un renforcement des outils de suivi et d'évaluation
La Commission estime néanmoins que le rapport pourrait encore gagner en valeur ajoutée par l'introduction progressive de quelques indicateurs de suivi permettant d'apprécier plus facilement l'évolution des prestations communales, l'avancement des projets structurants ainsi que la gestion à long terme du patrimoine communal.

6. Une gouvernance engagée et transparente
Dans son ensemble, le rapport de gestion 2025 reflète une administration bien organisée, une Municipalité engagée dans le suivi des affaires communales et une volonté constante d'informer le Conseil général de manière complète et transparente.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture des conclusions du préavis 05/2026 et passe au vote.

Le Conseil Général de Vaux-sur-Morges

- vu le préavis n° 05/2026 de la Municipalité,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet est régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'accepter le rapport de gestion 2025 et d'en donner décharge à la Municipalité et aux membres de la commission de gestion.

Le préavis 05/2026 – Rapport de gestion 2025 est accepté à l'unanimité.

PRÉAVIS N° 06 / 2026 - RÈGLEMENT DU PERSONNEL

06 En préambule, M. Vincent Denis informe qu'il soutient pleinement l'engagement d'un employé communal à 60% mais il demande des amendements au règlement proposé. M. Denis propose que la Commune ne se dote pas d'un tel règlement, ceci pour éviter un statut de fonctionnaire.
Le document présentant les amendements de M. Vincent Denis fait partie intégrante du procès-verbal. Face aux amendements demandés par M. Vincent Denis, la Municipalité en a pris note et propose de reporter le sujet à une séance ultérieure.
M. Claude-Alain Gebhard, Président, valide le report du préavis 06/2026 - Règlement du personnel.
M. Yves Schopfer, Syndic, propose de voter chaque amendement pour que la Municipalité puisse travailler sur un nouveau règlement en octobre ou novembre.
M. Vincent Denis lit les amendements. Il remercie la Municipalité pour la manière de procéder.
En l'état actuel, pour M. Claude-Alain Gebhard, Président, il n'est pas possible de voter sur les amendements et propose de renvoyer le préavis 06/2026 – Règlement du personnel à une commission idoine et de reprendre ce point lors d'une prochaine séance.
Mme Marie-Claire Gebhard souhaite revenir sur la 1ère demande de M. Vincent Denis et demande s'il est nécessaire d'avoir un règlement. M. Denis confirme que cela n'est pas forcément nécessaire.
M. Yves Schopfer ajoute que le but du projet de règlement proposé est d'abord un document sur lequel s'appuyer. Un vote consultatif est demandé par M. le Syndic.
Mme Diane Breton demande s'il y a d'autres dispositions qu'un règlement. M. Yves Schopfer confirme qu'il existe le Code des obligations et le Droit du travail.
M. Claude-Alain Gebhard, Président, propose de voter sur la nécessité de créer un règlement du personnel. Le Président passe au vote.

Le Conseil passe au vote sur la nécessité de créer un règlement du personnel :

Voix : 28 **OUI : 15** **NON : 13** **ABSTENTION : 0**

Etant donné que 15 membres ont votés oui, le sujet sera remis à l'ordre du jour lors d'une séance ultérieure.

PRÉAVIS N° 07 / 2026 - CRÉATION D'UN POSTE D'EMPLOYÉ COMMUNAL À 60 % POUR LA VOIRIE, LES ESPACES EXTÉRIEURS, LES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET LA DÉCHETTERIE

07 En préambule, M. Hervé Schmidt informe que son salaire net s'est élevé à 6'198.-frs pour 2025 et vu qu'il était noté 7'000.-frs, Mme Anne-Marie Perret-Gentil, Municipale a répondu que le montant a été arrondi.
M. Luc Breton lit un texte qui est annexé et qui fait partie intégrante du procès-verbal.
M. Philippe Schmidt lit un texte qui est annexé et qui fait partie intégrante du procès-verbal.
Il est précisé par M. Yves Schopfer, Syndic, que ce préavis fait suite à un besoin de la Commune d'avoir un employé polyvalent à 60%. En effet, il y a des problèmes avec les différentes entreprises (conciergerie, paysagisme,...) qui ne réalisent pas leur travail à satisfaction. Il précise que la Municipalité n'a rien contre M. Hervé Schmidt et qu'elle l'a même rencontré pour l'informer de la démarche. Aujourd'hui, M. David Spycher, Municipal, effectue de nombreux travaux qui pourraient être réalisé par un employé communal.
Mme Fencienne Saint-Girons remercie tous les intervenants précédents et précise qu'elle apprend, avec surprise, aujourd'hui les problèmes rencontrés.
Mme Jacqueline Lux Gerber demande si le futur employé doit habiter dans le village.
M. Beat Haldemann comprend la complexité de la Municipalité mais demande s'il existe une possibilité de recruter un employé à 50% et de compléter les 10% en conservant M. Hervé Schmidt comme employé. M. Yves Schopfer précise qu'il y aura une difficulté avec deux interlocuteurs.
M. Philippe Schmidt ajoute qu'un emploi à 60% est 3 jours de travail par semaine mais qu'il y a du travail prévu le dimanche. Il demande pourquoi ne pas avoir un employé à 50% et conserver M. Hervé Schmidt pour le jardinage.
Le Président passe la parole à la Commission de gestion finances. M. Beat Haldemann donne lecture intégrale du rapport de ladite commission.

En conclusion, la Commission relève :
« Au terme de son analyse, la Commission considère que le projet répond à une volonté de renforcer la présence opérationnelle de la Commune et d'améliorer la gestion quotidienne des infrastructures communales.
Elle relève que la création de ce poste constitue davantage un choix d'organisation et de qualité de service qu'une mesure d'économie immédiate. La Commission estime néanmoins que les arguments présentés par la Municipalité en matière de proximité, de réactivité et de suivi des prestations sont cohérents avec l'évolution des besoins de la Commune et méritent d'être pris en considération dans l'appréciation du projet.
La Commission sera attentive, lors des prochains exercices, à l'évaluation effective des bénéfices opérationnels attendus ainsi qu'à l'évolution des charges liées à cette nouvelle organisation. »

Mme Rosalie Hoffmann demande si ce futur collaborateur remplacerait toutes les sociétés. M. le Président valide ce point.
Elle demande également si un investissement dans des machines est prévu. M. le Président valide ce point.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture des conclusions du préavis 07/2026 et passe au vote.

Le Conseil Général de Vaux-sur-Morges

- vu le préavis N° 07 / 2026 de la Municipalité,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet est régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide:

- d'accepter la création d'un poste d'employé communal à 60 % ;
- d'autoriser la Municipalité à procéder au recrutement ;
- d'autoriser la Municipalité de procéder aux investissements nécessaires ;
- d'inscrire les charges correspondantes au budget 2027.

Le vote à bulletin secret est demandé. M. le Président demande aux membres qui acceptent le préavis d'écrire Oui le bulletin, ceux qui sont contre, écrivent Non. Les scrutateurs Mme Maria Jaunin et M. Maxime Tinguely distribuent les bulletins. M. Claude-Alain Gebhard, Président, décide de ne pas voter. À la suite du dépouillement par les scrutateurs, le résultat est le suivant :

Voix : 28 **OUI : 14** **NON : 13** **ABSTENTION : 1**

Le préavis 07/2025 – Création d'un poste d'employé communal à 60 % pour la voirie, les espaces extérieurs, les bâtiments communaux et la déchetterie est accepté.

PRÉAVIS N° 08 / 2026 - DEMANDE D'UN CRÉDIT DE 42'000.- FRS TTC POUR LA MISE EN PLACE D'UN ABRIBUS ARRÊT « VILLAGE » DIRECTION APPLES

08 M. Yves Schopfer, Syndic, ajoute que c'est avec plaisir que la Municipalité vient présenter ce préavis. Après la séance du Conseil général de février 2026, Mme Nicole Boyer a donné son accord. Les 4 arrêts les plus utilisés de la commune seront ainsi dotés d'un abribus.

Le Président passe la parole à la Commission de gestion finances. M. Beat Haldemann donne lecture intégrale du rapport de ladite commission.
En conclusion, la Commission relève :
« Au terme de son analyse, la Commission considère que le projet présenté répond à un besoin identifié et s'inscrit dans la continuité des aménagements entrepris ces dernières années pour améliorer l'accessibilité et le confort des usagers des transports publics.

Elle estime que les informations fournies permettent au Conseil général de se prononcer en connaissance de cause sur le crédit demandé.
La Commission souligne toutefois que son appréciation se fonde sur les informations communiquées dans le cadre du préavis et qu'elle ne préjuge ni des modalités d'exécution, ni des conditions concrètes de réalisation, lesquelles relèvent de la compétence de la Municipalité. »

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture des conclusions du préavis 08/2026 et passe au vote.

Le Conseil Général de Vaux-sur-Morges

- vu le préavis N° 08/2026 de la Municipalité,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet est régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux selon le présent préavis ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit pour ces travaux d'un montant de 42'000.- frs TTC ;
- d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
- d'autoriser la Municipalité à amortir ce montant sur une période de 10 ans.

Le Conseil passe à l'adoption du préavis 08/2026 tel que présenté avec :

Voix : 28 OUI : 24 NON : 0 ABSTENTION : 4

Le préavis 08 / 2026 – Demande d'un crédit de 42'000.- frs TTC pour la mise en place d'un abribus arrêt « village » direction Apples est accepté.

PRÉAVIS N° 09 / 2026 - CHANGEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE AU BÂTIMENT « LA FORGE » - MISE EN PLACE D'UN CHAUFFAGE À DISTANCE

09 M. Yves Schopfer, Syndic, précise que comme mentionné dans le préavis, la chaudière du bâtiment la Forge devient obsolète et risque de tomber en panne à n'importe quel moment. Aujourd'hui, il y a l'opportunité de mettre en place un chauffage à distance (CAD) et éventuellement de poursuivre ledit chauffage dans d'autres bâtiment au centre du village.

Le président ouvre la discussion.

M. Francis Gleyre indique que dans ce projet, il est indiqué qu'une pompe à chaleur Air-Eau (PAC) n'est pas indiquée et en demande la raison. Il demande également comment sera gérer le CAD ? M. Yves Schopfer, Syndic, confirme qu'une telle PAC n'est pas indiquée car la bâtisse n'est pas isolée pour ce type de PAC. En ce qui concerne la gestion, une convention sera réalisée avec le propriétaire du CAD.

Le Président passe la parole à la Commission de gestion finances. M. Beat Haldemann donne lecture intégrale du rapport de ladite commission.

En conclusion, la Commission relève :
« Au terme de son analyse, la Commission considère que le projet présenté répond à un besoin réel et documenté de remplacement d'une installation devenue vétuste.
Elle estime que la solution retenue s'inscrit dans une démarche cohérente de transition énergétique tout en ouvrant des perspectives de développement futur pour le réseau de chauffage communal.
La Commission souligne toutefois que son appréciation se fonde sur les informations communiquées dans le cadre du préavis et qu'elle ne préjuge ni des modalités d'exécution, ni des conditions contractuelles futures, lesquelles relèvent de la compétence de la Municipalité. »

M. Beat Haldemann demande s'il sera nécessaire d'installer une 2ème chaudière. M. David Spycher, Municipal et propriétaire de la chaudière du CAD, confirme que la chaudière actuelle est capable de prendre en charge le bâtiment de la Forge.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture des conclusions du préavis 08/2026 et passe au vote.

Le Conseil Général de Vaux-sur-Morges

- vu le préavis N° 09 / 2026 de la Municipalité,
- ouï le rapport de la commission de gestion,
- considérant que cet objet est régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide:

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux selon le présent préavis (variante A) ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit pour ces travaux d'un montant de CHF 85'000.-, sous déduction des subventions accordées ;
- d'amortir cette dépense sur une durée de 35 ans selon MCH2 ;
- d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou via un emprunt.

Le Conseil passe à l'adoption du préavis 08/2026 tel que présenté avec :

Voix : 28 **OUI : 25** **NON : 0** **ABSTENTION : 3**

Le préavis 09 / 2026 - Changement du système de chauffage au bâtiment « la Forge » - mise en place d'un chauffage à distance est accepté.

COMMUNICATIONS MUNICIPALES

10 David Spycher

Garde forestier

M. David Spycher précise qu'aujourd'hui, il y a une pénurie de garde forestier. Le triage forestier fonctionne avec un garde à un taux d'activité de 40% au lieu de 100%. Un changement de triage est prévu et la Commune de Vaux devrait rejoindre le triage de Berolle/Mollens, si bien entendu, le Canton l'accepte. La réponse cantonale est en attente depuis 3 mois.

Alain Garcia

Cybersécurité

M. Alain Garcia informe que la labellisation Cybersafe a été obtenue avec succès, ceci pour une durée de 2 ans.

Départ de la Municipalité

M. Alain Garcia informe que cela fait 13 ans qu'il habite la Commune et 10 ans qu'il est Municipal. Il souligne qu'il a toujours éprouvé beaucoup de plaisir à habiter la Commune, à partager cette vie citoyenne.

Yves Schopfer

Taux activité Secrétaire communale

M. Yves Schopfer informe que, depuis le 1er janvier 2026, le taux d'activité de la Secrétaire est passé de 80% à 85%. Elle travaille dorénavant à 70% pour la Commune de Vaux.

Sécurisation arrêt de bus Petit Vaux

M. Yves Schopfer informe que lors de la séance du 9 février 2026, le Conseil avait donné son accord pour la mise en place et la sécurisation de l'arrêt de bus « Petit-Vaux » direction Apples. La Voyère d'Arrondissement de la DGMR avait également donné son accord mais un de ses collègues juriste a demandé que le projet fasse l'objet d'un examen préalable, examen qui va prendre plusieurs semaines, voire mois. La mise en place de l'abribus à Pierrafus en direction d'Apples sera réalisé avant ledit arrêt.

Remerciement Alain Garcia

Etant donné que c'est la dernière séance pour M. Alain Garcia, Municipal, M. Yves Schopfer remercie sincèrement et chaleureusement M. Alain Garcia pour toutes ces années passées à la Municipalité. Il lui remet une attention de la part de la Municipalité pour son dévouement et sa disponibilité. L'Assemblée applaudit.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

11 Etant donné que cette séance est également la dernière en tant que Président du Conseil, M. C.-A. Gebhard réalise un discours. Le Président remercie les membres du Conseil général pour leur engagement. Le texte de son discours est annexé à ce procès-verbal.

M. C.-A. Gebhard passe la parole à M. Herbert Nyfenegger, Vice-président, pour lequel cette séance est également la dernière en tant que Vice-président. M. Nyfenegger remercie chaleureusement M. le Président Gebhard. Le texte de son discours est annexé à ce procès-verbal.

MM. C.-A. Gebhard et H. Nyfenegger souhaitent beaucoup de succès au futur Président et à la future Vice-Présidente.

DIVERS

12 M. Hervé Schmidt rappelle que l'Association Les Pro'Fêtes organisent régulièrement des événements, le prochain étant le 1er août 2026.

Mme Diane Breton rappelle que la Commune propose des Francs Paysans et les subventionne à hauteur de 20%.

Clôture :

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h45.

Claude-Alain Gebhard
Président

CONSEIL GÉNÉRAL DE VAUX

Barbara Vanrietvelde
Secrétaire